



GCS UniHA
Groupement de
Coopération Sanitaire
83 boulevard Marius
Vivier Merle
69003 LYON

M_3011 Fichier de réponses à questions

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE Fourniture d'équipements et solutions de vidéo-chirurgie, vidéo-endoscopie et vidéomanagement, avec les consommables et services associés

Rappel DLRO : Le 12 octobre 2026 à 12H00

Conformément à l'article 3.2 du règlement de consultation, les candidats ont la possibilité de formuler des questions et des demandes de renseignements complémentaires par le biais de la plateforme des achats de l'Etat Place, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Vous trouverez ci-dessous, les réponses aux questions posées par les candidats.

Questions			Réponses du GCS UniHA	
Numéro	Date	Question	Date	Réponse
1	18/08/2026	a/ Concernant l'application combinée des articles 2.2.2 du CCTP et 28.8 du CCAP, pourriez-vous préciser l'assiette d'appréciation de la limite de 50 % de dispositifs médicaux originaires de RPC ? b/ Cette proportion est-elle appréciée individuellement pour chaque bon de commande d'un montant égal ou supérieur à 216 000 € HT, ou de manière cumulative sur l'ensemble des bons de commande concernés exécutés pendant la durée du marché ? c/ Par ailleurs, pouvez-vous confirmer que les bons de commande d'un montant inférieur à 216 000 € HT ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette proportion ?	21/08/2026	a/Conformément à l'article 2.2.1 du CCTP, l'appréciation de cette limite de 50% se mesure au regard de la valeur totale du marché public. Cette disposition s'applique au bon de commande d'un montant égal ou supérieur à 216 000 € HT. b/ Cette proportion est appréciée individuellement pour chaque bon de commande d'un montant égal ou supérieur à 216 000 € HT. c/ Les bons de commande d'un montant inférieur à 216 000 euros HT ne sont pas concernés par ces dispositions.
2	19/08/2026	Lots 9 et 10 – Caractère obligatoire/facultatif de l'option fluorescence PDD bleue Dans le cadre de l'analyse des exigences techniques relatives aux lots 9 et 10, nous relevons une différence concernant la fonctionnalité de fluorescence PDD bleue : Lot 9 – Colonne de vidéo-chirurgie 3D/2D 4K : la fluorescence PDD bleue est indiquée comme une option obligatoire ; Lot 10 – Colonne de vidéo-chirurgie 3D/2D avec endoscopes monoblocs et dispositif de protection stérile à usage unique : cette même fonctionnalité est indiquée comme une option facultative. Pourriez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien d'une différence d'exigence volontaire entre les deux lots ? Dans l'affirmative, pourriez-vous préciser la justification fonctionnelle ou clinique conduisant à rendre la fluorescence PDD bleue obligatoire pour le lot 9, mais facultative pour le lot 10 ? Dans le cas contraire, merci de bien vouloir préciser le niveau d'exigence attendu pour chacun des deux lots afin de nous permettre de présenter une offre conforme.	21/08/2026	Nous confirmons ce qui est indiqué dans l'Annexe A du CCTP_config : La fluorescence PDD (lumière bleue) est une option obligatoire pour le lot 9, afin de disposer sur un des lots de la procédure d'une solution avec la 3D et avec la fluorescence PDD, pour couvrir certaines demandes en urologie. La fluorescence PDD (lumière bleue) est en revanche une option facultative pour le lot 10.
3	20/08/2026	Lot 2: dans la "CCTP Annexe A" sont indiqués Achat/location/LOA uniquement, alors que dans le BPU il y a également un onglet MAD. S'agit-il d'une erreur dans le BPU ?	21/08/2026	Le lot 2 comporte les modalités d'acquisition suivantes : achat, location-maintenance et LOA. Il ne comporte pas de MAD. Nous publions ci-jointe une v2 du BPU du lot 2, dans laquelle l'onglet "MAD consommables" est remplacé par un onglet "consommables".

4	20/08/2026	Lot 7: Dans la "CCTP Annexe A" sont indiqués Achat/Location uniquement, alors que dans le BPU il y a également des onglets LOA et MAD. S'agit-il d'une erreur dans le BPU ?	21/08/2026	Le lot 7 comporte les modalités d'acquisition suivantes : achat, location-maintenance et LOA. Il ne comporte pas de MAD. Dans l'annexe A du CCTP, il y avait un décalage de ligne corrigé dans la v2 publiée ci-jointe. Nous publions ci-jointe une v2 du BPU du lot 7, dans laquelle l'onglet "MAD consommables" est remplacé par un onglet "consommables".
5	20/08/2026	Pour les lots 5 et 6, pouvez-vous confirmer si les offres de location de 5 à 7 ans et de MAD pompe/shaver de 2 à 5 ans sont obligatoires ou si elles sont facultatives, svp?	24/08/2026	Pour les lots 5 et 6, nous confirmons qu'il n'y a pas de location 5 à 7 ans ni de MAD pompe/shaver de 2 à 5 ans, conformément à l'annexe A du CCTP et à la structure des BPU de ces lots. Une incohérence était apparue dans l'annexe 0 du CCAP, qui est corrigée dans la v2 publiée ci-jointe.
6	24/08/2026	Quel serait le lot concerné par un système mobile de vidéomanagement (caméra+enregistreur+streaming) ?	25/08/2026	Cette procédure ne comporte pas de lot relatif à un système mobile de vidéomanagement.
7	24/08/2026	Les bénéficiaires de la centrale souhaitent-ils une facturation trimestrielle civile afin d'éviter une facturation à cheval sur deux années différentes ? Pouvez vous également indiquer si les bons de commandes seront annuels ou pluriannuels ?	25/08/2026	La majorité des établissements préfère une facturation trimestrielle civile pour les modalités de maintenance et la location/LOA. En ce qui concerne les bons de commande de location et de maintenance, la majorité des bons de commande est annuelle mais le cas de bon de commande pluriannuel est également possible dans certains établissements.
8	24/08/2026	Dans le cadre du CCAP article 3.2.1 sur la durée du marché, pouvez-vous nous préciser dans quel cas la durée de 11 ans peut elle s'appliquer sur les lots 1 à 11 et 16 à 20 ?	25/08/2026	L'article 3.2.1 du CCAP mentionne une durée totale de l'accord-cadre 11 ans pour les lots 1 à 11 et 16 à 20 avec les précisions suivantes : - Les quatre (4) premières années de l'accord-cadre permettent de passer des bons de commande relatifs à l'acquisition d'équipement. Cette partie "équipement" donnera donc lieu à une remise en concurrence au terme des quatre premières années de l'accord-cadre. - pour les équipements commandés pendant ces quatre (4) premières années, l'établissement peut émettre des bons de commande pour couvrir la durée d'exploitation de l'équipement, considérée de 7 ans pour les lots 1 à 11 et 16 à 20 et de 5 ans pour les lots 25 et 26, c'est-à-dire les bons de commande de : - location-maintenance, la location-maintenance avec option d'achat, ainsi que consommables et maintenance pour les MàD, pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 10 - location-maintenance et la location-maintenance avec option d'achat, pour les lots 2, 7, 8, 9, 18, 19, 20 et 25 - maintenance captive pour les lots 11, 16, 17 et 26
9	25/08/2026	Résiliation pour motif d'intérêt général Nous relevons une incohérence entre l'article 29.4 et 12.2 du CCAP. L'article 29.4 permet une indemnisation à hauteur des frais et investissement engagé par le titulaire quand l'article 12.2 du CCAP prévoit une indemnisation à hauteur de la VR (moins de 4 ans) ou à hauteur de 20% du montant total des loyers restant dus (plus de 4 ans). S'agissant d'une résiliation sans faute du titulaire, confirmez vous que l'article 29.4 CCAP s'applique et que le 12.2 est une coquille ?	02/09/2026	L'article 12.2 du CCAP est relatif à la résiliation d'un bon de commande de location par l'établissement bénéficiaire. La rédaction de l'article 29.4 a été modifiée car elle comportait une erreur (voir CCAP V2 ci-joint).
10	26/08/2026	Lot 2 OO "Laparoscope 45° 5mm +/-10mm": est-ce qu'il y a également une tolérance de +/-5° comme pour celui de 10mm et OF ligne 59 du BPU ?	02/09/2026	Nous confirmons la tolérance de +/- 5° pour tous les laparoscopes. Voir version V3 du BPU lot 2.
11	26/08/2026	Concernant le CCTP - 46.3 "Contrat de maintenance tous risques avec bris", deux lignes comprennent le même forfait "Forfait maintenance tous risques avec limite d'un bris par an par endoscope", est-ce normal ?	02/09/2026	Non, il convient de lire : - Forfait maintenance tous risques sans limite de bris (bris illimité) - Forfait maintenance tous risques avec limite d'un bris par an par endoscope - Forfait maintenance tous risques avec limite de deux bris par an par endoscope La correction est apportée dans le CCTP v2 ci-joint.

12	26/08/2026	Dans chaque BPU, onglet "Chantier Type", pour le calcul du TCO, il est demandé le montant de l'extension de garantie. Hors, cette extension est demandée en facultatif, est-il alors obligatoire d'indiquer le montant de l'extension de garantie?	02/09/2026	Si le candidat ne propose pas d'extension de garantie, il sera tenu compte du contrat de maintenance tous risques.
13	26/08/2026	Sauf erreur l'annexe "M_3011_DCE_CCTP_Annexe A_MT" ne figure pas dans votre DCE. Pourriez-vous nous la fournir dès que possible ?	02/09/2026	Il s'agit en fait de l'annexe M_3011_DCE_CCTP_Annexe B_MT".
14	26/08/2026	Pouvez-vous confirmer si l'onglet "Chantier-type" constitue uniquement un outil de simulation et d'analyse financière des offres, ou si les consommables qui y sont renseignés seront également référencés dans le marché, au même titre que les équipements, en cas d'attribution du lot au candidat ?	02/09/2026	Nous confirmons que l'onglet "Chantier-type" constitue uniquement un outil de simulation et d'analyse financière des offres. Les consommables qui y sont renseignés seront également référencés dans le marché. Ces consommables figurant dans le chantier-type doivent donc aussi figurer dans l'onglet "consommables" lequel pouvant comporter aussi d'autres consommables que ceux utiles au chantier-type.
15	26/08/2026	Le "chantier type" mentionne une référence obligatoire, mais les autres DMS ne sont pas précisés. Pouvez-vous préciser comment sera effectué le calcul ? Est-il préférable d'intégrer l'ensemble des DMS (tubulures, pistons, etc.), au risque d'augmenter le prix à l'acte, ou uniquement le produit demandé (exemple : les pinces) ?	02/09/2026	Prendre la version la plus récente des BPU publiés: dans ces versions les DMS non captifs (par exemple les pinces ne figurent plus). Dans le chantier-type, le candidat chiffrera tous les consommables captifs utiles au scénario décrit.
16	26/08/2026	Concernant la garantie et maintenance des équipements, chapitre 3 du CCTP, pouvez-vous nous confirmer la compréhension des éléments suivants : -Point 45 : La garantie contractuelle « constructeur » exclut-elle bien les bris. La durée de cette garantie est-elle bien à renseigner au niveau des colonnes D des BPU ?	02/09/2026	Nous confirmons que la garantie telle que décrite dans l'article 45 n'inclut pas les bris et que la durée de cette garantie est à renseigner en colonne D du BPU. Le candidat a toutefois la possibilité d'indiquer, dans la même cellule du BPU, aussi un tarif et une durée de garantie incluant le bris, s'il peut le proposer.
17	26/08/2026	Concernant la garantie et maintenance des équipements, chapitre 3 du CCTP -Point 46.1 : A l'échéance de la garantie contractuelle « constructeur », l'extension de garantie tous risques correspond-elle bien aux colonnes E et F, et donc excluant également les bris ? est-elle bien à commander en même temps que l'équipement ? Si cette compréhension est correcte, qu'en est-il s'il y a des bris pendant la période de garantie ou extension de garantie contractuelle « constructeur » ? De plus, quelle serait la colonne à remplir pour acquérir l'extension de garantie incluant les bris lors de l'achat de l'équipement ?	02/09/2026	L'extension de garantie exclut les bris et est à commander en même temps que l'équipement. Voir version révisée des BPU lots 18, 19 et 20, intégrant des colonnes d'extension de garantie avec bris.
18	26/08/2026	Concernant la garantie et maintenance des équipements, chapitre 3 du CCTP -Point 46.2 : Le contrat « maintenance tous risques » (soit colonne K) est-il bien un contrat annuel qui doit être souscrit en même temps ou après l'achat de l'équipement ? Comment distinguer le contrat prix en CAPEX ou en OPEX ?	02/09/2026	Voir ligne 15 de l'onglet Notice des BPU : - l'extension de garantie est commandé en même temps que l'équipement (CAPEX) - le contrat de maintenance est souscrit après l'achat de l'équipement (OPEX).
19	26/08/2026	Où peut-on préciser la durée limite d'un contrat multi-annuel ?	02/09/2026	Voir version ajustée des BPU lots 18 à 20 (V4). pour les autres lots, il convient, si le candidat le propose, d'ajouter après la colonne E, une ou plusieurs colonnes "Prix pour extension de garantie de X mois € HT (en plus de la durée de garantie offerte) - facultatif" (X correspondant à 24, 36, 48 ou 60 mois).

20	26/08/2026	Concernant la garantie et maintenance des équipements, chapitre 3 du CCTP -Point 46.3 : Le contrat « maintenance tous risques avec bris » est-il bien un contrat annuel qui doit être souscrit en même temps ou après l’achat de l’équipement ? Comment distinguer le contrat prix en CAPEX ou en OPEX ? Par ailleurs dans le cas des forfaits avec bris, si au sein d’un même établissement il y a des forfaits 1 bris et des forfaits 2 bris, le forfait global de l’établissement est-il considéré incluant l’ensemble des forfaits 1 bris + l’ensemble des forfaits 2 bris, ou 2 types de forfaits : l’ensemble des forfaits 1 bris, indépendamment de l’ensemble des forfaits 2 bris. Par exemple pour un parc de 10 endoscopes, 5 sous contrat de maintenance tous risques avec 1bris/an, et 5 sous contrat de maintenance tous risques avec 2 bris/an, le forfait annuel du parc est-il de 5 pour les endoscopes 1 bris par an et 10 pour les endoscopes 2 bris/an, ou bien un forfait total de 15 bris par an ?	02/09/2026	Voir réponse à la question 18, pour la partie OPEX et CAPEX. Dans le cas des forfaits avec bris, si au sein d’un même établissement il y a des forfaits 1 bris et des forfaits 2 bris, le forfait global de l’établissement est considéré incluant 2 types de forfaits : l’ensemble des forfaits 1 bris, indépendamment de l’ensemble des forfaits 2 bris. Pour reprendre l'exemple du parc de 10 endoscopes, 5 sous contrat de maintenance tous risques avec 1bris/an, et 5 sous contrat de maintenance tous risques avec 2 bris/an : dans ce cas, le forfait annuel du parc sera de 5 pour les endoscopes 1 bris par an et 10 pour les endoscopes 2 bris/an.
21	26/08/2026	Concernant le lot 2, dans l’annexe A config du CCTP, il n’est pas prévu l’option « Autre insufflateur CO2 : avec réchauffement des gaz et aspiration des fumées », or dans le BPU du lot 2, il est demandé en option obligatoire. Il y a donc une différence entre l’annexe A et le BPU du lot 2, pouvez-vous confirmer qu’il s’agit bien d’une option facultative ?	02/09/2026	L’option « Autre insufflateur CO2 : avec réchauffement des gaz et aspiration des fumées » est une option facultative. Nous publions ci-jointes une v3 de l'annexe A du CCTP et une v3 du BPU du lot 2 afin de corriger cette discordance.
22	26/08/2026	Au niveau des onglets « Remises » des BPU, pouvez-vous préciser ce qui est entendu par « produits » : s’agit-il d’équipements tels qu’une colonne complète et/ou endoscopes, ou bien cela intègre aussi des accessoires, consommables etc...	02/09/2026	Nous confirmons qu'il s'agit d'équipements (colonnes, endoscopes).
23	27/08/2026	Dans le BPU lot 15, il est indiqué facultatif pour les colonnes L,M (bris illimités et bris 1x/an) alors que dans le fichier" CCTP Annexe A Config", les lignes 72 et 73 sont cochés obligatoire. Que doit-on prendre en compte ?	02/09/2026	Nous confirmons que les colonnes L, M et N du BPU du lot 15 sont bien facultatives et publions ci-jointe une v3 de l'annexe A du CCTP afin de corriger cette discordance.
24	27/08/2026	Concernant le CCTP - 46.3 "CONTRAT « MAINTENANCE TOUS RISQUES AVEC BRIS", le bris comprend seulement l'endoscope ou/et tous les équipements (processeur, tête de caméra, coupleur, lumière froide etc) ?	02/09/2026	Ce contrat s'applique aux endoscopes uniquement. Voir CCTP V2, clause 46.3 ajustée comme suit : "Il comprend en outre la prise en charge des réparations ou remplacements rendus nécessaires à la suite d’un bris accidentel des équipements (endoscopes uniquement)).
25	27/08/2026	L'annexe CCTP_Annexe B_MT présente les configurations de mémoire technique attendu pour chaque lot. Confirmez-vous que le lot 12 doit "Présenter les différentes configurations proposées (coelioscopie, arthroscopie, urologie, gynécologie...)." alors que le CCTP indique que l’équipement est “destiné à la réalisation d’actes d’arthroscopie micro-invasif” ?	02/09/2026	Nous publions ci-jointe une v2 de l'annexe L'annexe CCTP_Annexe B_MT qui corrige des erreurs de l'onglet "lots 3-12"
26	27/08/2026	Serait-il possible d’ajouter parmi les options facultatives une ligne « Autres éléments » ? Il s’agirait d’une option libre proposée à notre initiative, permettant de mentionner tout élément non prévu dans les catégories existantes.	09/09/2026	Conformément à ce qui est indiqué dans l'onglet Notice de chacun des BPU : Les candidats peuvent ajouter des références de composants en rapport avec l’intitulé de la ligne répondant à des besoins marginaux (besoins cliniques exceptionnels). Le GCS UniHA se réserve la possibilité de ne pas les notifier lors de la notification du marché. Les candidats s’efforceront de différencier dans une couleur différente les lignes ajoutées par leur soin.
27	28/08/2026	Dans le BPU du lot 1, onglet achat, est indiqué consommables captifs. Cela ne fait-il pas doublon avec l'onglet MAD-consommables (où il y a une section achat) ? Doit-on ajouter tous les consommables également dans l'onglet achat?	09/09/2026	Les consommables doivent impérativement être complétés dans l'onglet MAD-consommables et ne doivent pas être ajoutés dans l'onglet achat. Nous corrigeons cette erreur dans les BPU des lots concernés, à savoir les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14 et 15.
28	28/08/2026	Sur quelle base le critère économique est-il évalué ? Est-ce sur l'offre de base, l'offre de base + options obligatoires ou encore le chantier-type ?	09/09/2026	Le critère économique sera évalué sur la base des précisions renseignées dans l'annexe M_3011_RC_Annexe_0_critères de choix.

29	28/08/2026	Lots 5 et 6 - La solution enregistrement et gestion des vidéos apparaît dans le détail de l'offre de base ligne 8 du BPU, en option obligatoire ET en facultatif dans annexe A. Doit-elle être intégrée à la base, en option obligatoire ou en facultatif?	09/09/2026	Conformément à l'Annexe A du CCTP, la solution d'enregistrement et de gestion des vidéos est une option facultative. Voir V2 des BPU lots 5 et 6
30	28/08/2026	Lots 5 et 6 : Annexe A, CCTP ligne 8, offre base est col. vidéo 4K, livraison, installation, mise en service et formation init. Cet ensemble doit être intégré au montant de offre de base, même si certaines prestations sont détaillées + loin, "inclus"?	09/09/2026	Oui, l'ensemble doit être intégré au montant de l'offre de base, conformément aux éléments précisés dans l'annexe A du CCTP Les prestations incluses dans l'offre de base : c'est le minimum contractuel obligatoire demandé dans le CCTP/Annexe A. Leur coût doit déjà être compris dans le prix de l'offre de base (exemple au niveau de la ligne 8 des BPU des lots 5 et 6). Les lignes spécifiques « prestations » du BPU : elles servent à donner un prix unitaire pour des prestations complémentaires, qui pourraient être commandées en plus du minimum déjà inclus dans l'offre de base.
31	28/08/2026	La page 12 du RC indique de se référer à l'annexe "M_3011_DCE_CCTP_Annexe A_MT", celle-ci est absente du DCE.	09/09/2026	Voir réponse à la question 13. Nous publions une v2 du RC
32	28/08/2026	Lot 5 : La pré-programmation figure dans détails de l'offre de base du BPU, mais pas dans exigences correspondantes de l'Annexe A du CCTP. Pouvez-vous confirmer qu'elle doit être intégrée à l'offre de base et préciser les fonctionnalités attendues?	09/09/2026	Cette option n'est pas demandée. Se reporter à la V2 du BPU du lot 5 publiée.
33	28/08/2026	Lot 6 : Les consommables captifs sont dans détail offre de base BPU. Dans Annexe A aussi et détaillés dans onglet Consommables. Pas besoin de les intégrer au montant offre de base en ligne 8, mais seulement dans rubriques Opt Obligatoires et Consommables ?	09/09/2026	Oui, conformément à la réponse apportée à la question n°27.
34	28/08/2026	Lot 6 : onglet chantier type - total des équipements. La formule cellule G39 =SOM(G25:G28) semble exclure les équipements et fonctionnalités lignes 14 à 24. Est-ce une erreur? Si oui, pouvons-nous la corriger?	09/09/2026	Voir la V2 du BPU du lot 6 publiée.
35	28/08/2026	Lot 6 : Chantier type - calcul du TCO. La formule de la cellule D66 fait référence aux cellules H39 et H52, alors que les totaux des équipements et des consommables sont respectivement calculés en cellules G39 et G52. Est-ce une erreur?	09/09/2026	Voir la V2 du BPU du lot 6 publiée.
36	28/08/2026	Lot 6 : chantier type, Lignes 55 et 56 indiquent resp. formation initiale pour 10 utilisateurs et formation continue pour 5 utilisateurs, avec quantités prédéfinies 10 et 5. Le prix unitaire est-il prix/utlisateur ou prix forfaitaire session complète ?	09/09/2026	Le prix unitaire correspond au prix par utilisateur pour une session complète.
37	31/08/2026	Concernant les lots 21 et 22, la Bidirectionnalité - vidéoconférence est-elle pour la vidéo uniquement ou pour la vidéo + l'audio ?	09/09/2026	pour les lots 21 et 22, la bidirectionnalité est requise pour la vidéo + l'audio.
38	31/08/2026	Concernant les lots 21 et 22, qu'entendez-vous par traçabilité des principales opérations réalisées ? Est-ce un quantitatif des documents modifiés, supprimés,... qui serait souhaité ?	09/09/2026	Par « traçabilité des principales opérations réalisées sur les contenus », il est entendu la possibilité de disposer d'éléments permettant de retracer les principales actions effectuées au sein de la solution. La traçabilité pourra par exemple permettre d'identifier la nature de l'opération réalisée, sa date et son heure ainsi que, lorsque cela est applicable, l'utilisateur à l'origine de l'action.
39	31/08/2026	Les travaux sont-ils une option obligatoire pour les lots 21 et 22 ?	09/09/2026	Les prestations de travaux sont facultatives pour les lots 21 et 22.

40	31/08/2026	À la suite de votre réponse concernant le caractère obligatoire de l'option fluorescence PDD pour le lot 9, nous vous remercions pour cette précision. Vous indiquez que cette exigence vise à « disposer sur un des lots de la procédure d'une solution avec la 3D et avec la fluorescence PDD, pour couvrir certaines demandes en urologie ». Nous souhaitons néanmoins nous assurer de la bonne compréhension de cette exigence. Pourriez-vous confirmer s'il est indispensable que cette fonctionnalité soit une option obligatoire spécifiquement au lot 9 ? À défaut, pourriez-vous envisager de classer la fluorescence PDD et les optiques/équipements associés en option facultative au lot 9 ?	09/09/2026	L'option fluorescence PDD reste obligatoire pour le lot 9 afin de garantir la présence, dans le cadre de la procédure, d'une solution complète 3D/4K intégrant les options d'imagerie et de fluorescence attendues.
41	31/08/2026	Dans le cadre du renseignement du questionnaire M_3011_CCTP_Annexe_QDD, nous souhaiterions obtenir une précision concernant les informations à renseigner dans le tableau. Compte tenu de la diversité des équipements auxquels nous sommes susceptibles de répondre dans le cadre de ce marché, ainsi que des différentes origines de fabrication, nous comprenons que le tableau doit être complété colonne par colonne. Afin de nous assurer de fournir des données pertinentes et conformes à vos attentes, pourriez-vous nous préciser quels produits doivent être pris en considération pour compléter ce questionnaire ? Les équipements concernés peuvent notamment inclure : •Processeurs vidéo •Sources de lumière •Moniteurs •Endoscopes souples •Chariots •Optiques •Vidéolaparoscopes •Résecteurs •Têtes de caméra/optiques Pouvez-vous nous confirmer si l'ensemble de ces équipements doit être pris en compte ou préciser les produits sur lesquels les informations attendues doivent porter ?	09/09/2026	il est attendu que la réponse concerne l'équipement dans sa configuration de base.
42	01/09/2026	Concernant le QT du lot 12, il est demandé les caractéristiques de la colonne alors que le CCTP indique que ce lot porte sur un équipement compact de vidéo-arthroscopie. Pouvez-vous préciser ?	09/09/2026	Conformément au CCTP, le lot 12 porte sur un équipement compact de vidéo-arthroscopie et non sur une colonne de vidéo-arthroscopie. Nous vous invitons donc à renseigner les caractéristiques de l'équipement compact de vidéo-arthroscopie demandé. Nous publions une V2 du QT du lot 12.
43	01/09/2026	Concernant le BPU du lot 1, est-il éliminatoire de ne pas proposer une autre source de lumière en option obligatoire que celle proposée en base ou que la fluo proposée en option obligatoire ?	09/09/2026	L'option "Autre source de lumière" est une option obligatoire qui doit être proposée par le candidat pour la régularité de l'offre. Une même solution peut toutefois être proposée dans une configuration différente, avec des fonctionnalités ou niveaux de performance différents, dès lors que la configuration proposée répond à l'objet du lot.
44	02/09/2026	Dans le BPU du lot 20, des éléments semblent manquer dans l'onglet G2 par rapport à l'onglet G1. Vous passez directement de l'Offre de base à l'Echographie bronchique. Nous ne retrouvons pas le Bronchoscope routine.	14/09/2026	Les lignes 19 à 22 avaient été omises et ont été intégrées dans les lignes 19 à 22 de l'onglet Achat Gamme 2. Voir BPU lot 20 V5.
45	02/09/2026	Concernant le BPU du lot 18, dans quel but l'onglet « Chantier type » a été créé ? Quelle est la valeur de l'onglet dans la note finale ? Par la suite, aura-t-il valeur de bon de commande ?	14/09/2026	Comme précisé dans l'onglet chantier type : Le présent onglet permet d'éclairer l'analyse financière pour certaines applications cliniques, mais l'analyse financière ne se limitera pas à ces chantiers-types. Le critère économique sera évalué sur la base des précisions renseignées dans l'annexe M_3011_RC_Annexe_0_critères de choix. Ces chantier-types n'auront pas valeur de bon de commande.

46	02/09/2026	Concernant la colonne D du BPU pour les onglets G1 et G2, la « durée de la garantie constructeur offerte en année » correspond-elle à la garantie contractuelle définie dans le CCTP, car nous n’avons pas trouvé de définition de la garantie constructeur dans le CCTP ?	14/09/2026	Oui, la garantie constructeur correspond à la garantie contractuelle définie dans le CCTP.
47	02/09/2026	L’article 2.2.2 du CCTP, consacré à l’ORIGINE DES DISPOSITIFS MEDICAUX, renvoi à l’article 28.6 du CCAP, cependant, celui-ci traite des PENELITES E-CATALOGUE UNIHA, alors que c’est l’article 28.8 du CCAP qui évoque les PENALITES POUR MANQUEMENT AUX REGLEMENTS (UE) 2022/1031 ET IMPE 2025/1197.	14/09/2026	En effet. Voir version de CCTP V3 corrigeant cette erreur de renvoi.
48	02/09/2026	Pouvez-vous nous préciser si l'exigence de marquage CE au titre du règlement relatif aux dispositifs médicaux porte sur l'ensemble des composants de la solution, y compris le logiciel et les équipements informatiques d'affichage et de routage, ou si elle concerne les seuls équipements relevant de la qualification de dispositif médical ?	14/09/2026	L’exigence de marquage CE au titre du règlement (UE) 2017/745 concerne les composants de la solution relevant de la réglementation relative aux dispositifs médicaux. Elle ne s’applique pas aux équipements informatiques et audiovisuels standards qui ne relèvent pas de cette qualification, lesquels doivent néanmoins être conformes aux réglementations qui leur sont applicables. Le titulaire devra être en mesure de justifier la qualification réglementaire et la conformité des produits proposés.
49	02/09/2026	Pour le lot 22, dans fichier M_3011_BPU_lot 22, l’onglet « Chantier-type-lot22, vous indiquer dans la colonne E des « O » dans les cases. Comment devons-nous interpréter cette saisie. La colonne Y ne comporte pas de titre, attendez-vous des informations particulières dans cette dernière, si oui lesquelles ?	14/09/2026	"O" signifie Option. Comme spécifié en ligne 42, il s'agit d'une option facultative. Il est possible de renseigner un commentaire dans la colonne Y.
50	02/09/2026	Sur le lot 15, nous ne voyons pas l'onglet consommable, est-ce normal ?	14/09/2026	Voir v2 du BPU du lot 15
51	02/09/2026	Vous avez publié un bpu v3 du lot 13, qu'avez vous changé svp sur ce document ?	14/09/2026	Les lignes 30 à 35 de la version 2 du BPU du lot 13 ont été supprimées.
52	03/09/2026	Pour les lots 21 & 22, comment pouvons-nous chiffrer les équipements pour les "salles avancées" dans les BPUs correspondants ?	14/09/2026	Pour les lots 21 et 22, il convient de chiffrer dans l'onglet Achat la configuration de base, les options obligatoires et les options facultatives décrites dans l'annexe A au CCTP. L’onglet « Chantier type » du BPU permet de renseigner le coût global de chacune des 24 salles, y compris les salles avancées. Ce coût doit être établi à partir des références et prix correspondants renseignés dans l’onglet « Achat ».
53	04/09/2026	Dans le BPU options obligatoires (prestations) est demandé la Maintenance corrective hors contrat. Cela se fait sur devis uniquement selon le type de panne diagnostiquée. Est-il possible de répondre "sur devis" à la place d'un montant ?	14/09/2026	Pour la maintenance corrective hors contrat, il est attendu un tarif horaire de main d'œuvre sur site et/ou en atelier, ainsi que les frais de déplacement en cas d'intervention sur site. Toutefois si les frais de déplacement sont inclus dans le prix de la main-d'oeuvre, il convient d'inscrire 0 euro dans les frais de déplacement en précisant en commentaire que ces derniers sont inclus dans le prix de la main-d'oeuvre.
54	04/09/2026	A quoi correspond le terme attachement pour la maintenance curative/corrective à l'attachement (option obligatoire) ? De plus, Il est demandé un tarif horaire et frais de déplacement. Nous fonctionnons par forfait à la prestation et non en tarif horaire ou frais de déplacement. Est-ce éliminatoire de ne pouvoir répondre à cette option ?	14/09/2026	La maintenance à l'attachement correspond à la maintenance préventive et corrective hors contrat tels que décrites en rubriques 48.4 et 48.5 du CCTP. Pour la maintenance corrective hors contrat, il est attendu un tarif horaire de main d'œuvre sur site et/ou en atelier, ainsi que les frais de déplacement en cas d'intervention sur site. Toutefois si les frais de déplacement sont inclus dans le prix de la main-d'oeuvre, il convient d'inscrire 0 euro dans les frais de déplacement en précisant en commentaire que ces derniers sont inclus dans le prix de la main-d'oeuvre.
55	04/09/2026	Confirmez-vous qu’aucune présentation des prestations n’est demandée au mémoire technique ?	14/09/2026	Le contenu attendu des Mémoires techniques est spécifié, pour chaque lot dans l'annexe B au CCTP.

56	04/09/2026	Pour les lots 18 à 20, la gamme 1 doit comporter les endoscopes de gamme supérieure avec le processeur de gamme avancé. Pour la gamme 2, est-il possible de proposer les endoscopes de routine tout en proposant un processeur de gamme avancé ?	14/09/2026	Oui
57	04/09/2026	Annexe QDD, une seule réponse est prévue par question pour plusieurs produits, parfois fabriqués sur différents sites et avec des caractéristiques différentes. Faut-il consolider les réponses sur une cellule ou sélectionner des réfs représentatives?	14/09/2026	Il est attendu que la réponse concerne l'équipement dans sa configuration de base. Si nécessaire, il est possible de renseigner une colonne réponse par référence représentative.
58	04/09/2026	Concernant les extensions de garantie incluant les bris, acquises à l'achat de l'endoscope, doit-on bien comprendre qu'elle démarre au moment de l'achat et non à l'issue de la garantie constructeur offerte, soit 12 mois après l'achat. Par exemple lorsque l'endoscope est acheté avec 36 mois d'extension de garantie tout risques incluant les bris, l'endoscope est-il couvert 36 mois au total après achat, ou 48 mois au total après achat (soit 12 mois en garantie constructeur + 36 mois extension de garantie tous risques ?	16/09/2026	Il convient de distinguer : - la garantie contractuelle incluant les bris : incluse lors de l'achat de l'endoscope et qui démarre à l'achat de l'endoscope. - l'extension de garantie (du même niveau que la garantie contractuelle) : à commander à l'achat de l'équipement et qui démarre à l'expiration de la garantie contractuelle.
59	04/09/2026	Concernant un contrat de maintenance souscrit après achat de l'équipement (en OPEX), où peut-on proposer un contrat multi-annuel svp ?	16/09/2026	Oui. Les BPU ont été ajustés pour offrir cette option (facultative). Voir BPU ajustés : BPU lot 18 V5, BPU lot 19 V5, BPU lot 20 V5, BPU lot 31 v2, BPU lot 33 V2, BPU lot 34 V2
60	04/09/2026	Pour les lots 21 et 22, sur quel support physique doit être installé le système de vidéomanagement dans la salle : sur une colonne/chariot mobile, sur une colonne fixe, ou sur un bras de chirurgie ?	16/09/2026	Pour les lots 21 et 22, aucun type de support unique n'est imposé. L'ensemble des configurations disponibles pour l'installation du système de vidéomanagement devra être proposé et chiffré au BPU dans les rubriques correspondantes. À titre d'exemple, pour la rubrique « écran affichage 20" à 40" 4K (mural ou sur support pied/bras) », le candidat pourra proposer et chiffrer l'écran dans les différentes configurations disponibles : installation murale, sur pied/colonne mobile ou fixe, et/ou sur bras articulé. Le candidat précisera clairement pour chaque configuration les équipements, supports et accessoires inclus dans le prix proposé.
61	04/09/2026	Lots 21 et 22 - Pour la cloison modulaire : quelle est la hauteur, largeur et profondeur sur les 11m2 à équiper ?	23/09/2026	les 11 m² correspondent à une surface moyenne de cloison par salle, retenue comme base de chiffrage afin de permettre la comparaison des offres. Elles ne correspondent pas à des dimensions définitives d'implantation. Les caractéristiques proposées pour le chiffrage sont les suivantes : •surface de référence : 11 m² par salle ; •hauteur : jusqu'à 4 m maximum ; Il conviendra de préciser dans l'offre les caractéristiques des cloisons proposées dans le chiffrage. Vous pouvez également faire apparaître, en plus-value ou moins-value, les incidences tarifaires correspondant à d'autres épaisseurs ou dimensions de panneaux.
62	03/09/2026	Dans les lots imposant la mise à disposition la durée de 2 ans est-elle obligatoire ?	16/09/2026	Pour les lots concernés par la mise à disposition, celle-ci doit être d'une durée de 2 à 5 ans conformément à l'annexe 0 du CCAP et à l'annexe A du CCTP.
63	03/09/2026	Dans le questionnaire technique, il est demandé la puissance électrique. Souhaitez-vous connaître la puissance électrique délivrée ou consommée ?	16/09/2026	Il est demandé de renseigner la puissance électrique consommée par l'équipement.
64	07/09/2026	Concernant la caméra prévue au lot 13, serait-il possible de conserver l'exigence d'une caméra sans imposer une configuration de type « pendulaire », afin de l'adapter aux besoins spécifiques de la consultation ORL	23/09/2026	Conformément l'annexe A du CCTP, pour le lot 13, la caméra pendulaire est une option obligatoire. Il est possible de proposer une autre caméra en tant qu'option facultative.

65	07/09/2026	Suite à la modification des lots 18, 19 et 20 répondant aux demandes sur la garantie, nous nous interrogeons sur le lot 24, et les lots captifs. Faut-il également répondre sur la même trame au niveau de la garantie et rajouter les colonnes ?	16/09/2026	En effet. Voir BPU V2 des lots 31, 33 et 34 intégrant en options facultatives l'extension de garantie pluri-annuelle et l'extension de garantie incluant bris pluri-annuelle.
66	08/09/2026	Pouvez-vous nous préciser comment seront utilisés les onglets « chantier-type » pour les lots 18 à 20 svp ? En effet sur les BPU des premiers lots, dans ces onglets il y a des champs « Prestations de services et «TCO » qui ne figurent pas sur les lots 18 à 20.	16/09/2026	voir réponse à la question 45.
67	08/09/2026	Dans le QS est indiqué "Le forfait de bris s'apprécie-t-il au niveau du parc d'équipements couvert par un même contrat, conformément à l'article 43.3 du CCTP ?". Il n'y a pas de 43.3 mais plutôt 46.3. Confirmez-vous ?	16/09/2026	Nous confirmons. Voir nouvelle version corrigeant cette erreur de renvoi : M_3011_CCTP_Annexe_QS_tous lots sauf 23 et 24 V2
68	09/09/2026	Concernant la maintenance tous risques du BPU (colonnes K et M), le tarif doit-il être global ou détaillé ligne par ligne dans l'offre de base ? Par ailleurs, la maintenance DROM-COM est-elle obligatoire ?	16/09/2026	le tarif des contrats de maintenance tous risques doit être global pour la ligne qui concerne la configuration de base (par exemple, pour le lot 1, la ligne 9 de l'onglet Achat). Pour les lignes suivantes, qui pourront faire l'objet d'un bon de commande, le prix de la maintenance tous risques sera renseigné pour chaque ligne. Concernant les DROM-COM, tel que précisé au Règlement de la consultation, clause 4.3.2 PRECISIONS POUR LES PRESTATIONS REALISEES DANS LES DROM-COM : "Pour les DROM COM, tous les types de maintenance ne sont pas nécessairement exigés mais une ou plusieurs prestations de maintenance doivent être proposées dans l'offre (notamment formation à la maintenance d'équipements biomédicaux)." En somme, au moins un type de maintenance devra être proposé pour les DROM-COM.
69	09/09/2026	Lots 21 et 22, il faut fournir un planning type de déploiement pour le chantier-type CHU D'ANGERS, planning à partir de la livraison ou de l'installation ou autres ?	16/09/2026	Le planning démarrera à compter de la date d'émission du bon de commande par l'établissement.
70	10/09/2026	Quelles sont les modifications apportées au RC v2 ?	16/09/2026	Les modifications apportées au RC V2 sont les suivantes : - modification de la DLRO au 12/10/2026, 12h00 - remplacement de l'intitulé de l'annexe "M_3011_DCE_CCTP_Annexe A_MT" par "M_3011_DCE_CCTP_Annexe B_MT"
71	10/09/2026	Pénalités : Au regard du plafond général de 10 % du montant du bon de commande prévu au CCAP, UniHA peut-elle confirmer que les pénalités ont pour objet de réparer un préjudice d'exécution et qu'elles seront appliquées dans le respect du principe de proportionnalité et de responsabilité ainsi que de la procédure contradictoire, notamment lorsque le titulaire met en œuvre des mesures compensatoires assurant la continuité du service hospitalier (équipement de remplacement, intervention renforcée, prêt de matériel, solution alternative) ou lorsque les manquements sont dus à des causes hors de portée du titulaire (décision réglementaire, mauvaise utilisation, non-paiement des factures, intervention d'un tiers, refus d'accès au matériel, rupture d'approvisionnement global, force majeure, catastrophe naturelle etc) ou encore que des données nécessitent une interprétation fine (par exemple données sur le développement durable) ?	16/09/2026	Les pénalités prévues au marché ont vocation à sanctionner les manquements du titulaire à ses obligations contractuelles et sont appliquées dans les conditions prévues au chapitre 4 du CCAP.
Le GCS UniHA informe que la date limite de remise des offres a été modifiée au 12/10/2026 à 12h00.				

72	10/09/2026	Pénalités : En particulier, de confirmer que l'envoi de prêt d'équipement lève le décompte de retard pour le calcul des pénalités, et que le délai inhérent à l'envoi et réception dudit prêt fait partie de l'usage normal et accepté de l'équipement et ne compte donc pas dans le calcul des pénalités	23/09/2026	L'envoi de prêt d'équipement dans les 48 heures, conformément au CCTP, vise les situations de panne de l'équipement. Il ne vise pas le prêt d'équipement en cas de retard de livraison d'autant qu'en cas de retard de livraison, comme indiqué dans le CCAP, le délai commence à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution est expiré. En somme, le délai d'envoi d'un équipement de prêt au delà du délai contractuel de livraison ne suspend pas l'application des pénalités.
73	10/09/2026	Pénalités : En particulier, que les délais de livraison dépendent du caractère (courant ou rare) de l'équipement et de la géographie (par exemple DROM) de l'établissement, et qu'il en sera tenu compte dans le calcul des pénalités.	23/09/2026	Les délais de livraison sont spécifiés à l'annexe 0 du CCAP. Les délais de livraison sont différents entre la France métropolitaine et les DROM-COM. S'agissant des pénalités de retard, l'article 28.1 du CCAP prévoit que "Par dérogation à l'article 14.1.1 du CCAG-FCS, en cas de non-respect du délai maximum contractuel, hors cas de force majeure au sens jurisprudentiel français ou accord préalable de l'établissement bénéficiaire, les pénalités contractuelles seront calculées de la manière suivante et sans mise en demeure préalable : •0,5% de la valeur HT (hors taxes) de la commande de l'équipement en retard ou de la valeur de l'ensemble des équipements affectés par le retard si le retard d'une partie rend l'ensemble inutilisable, par jour calendaire de retard, toute journée entamée étant due. Concernant les autres obligations contractuelles assujetties à une obligation de délai, le montant de la pénalité de retard sera de 200 € par jour de retard. Les pénalités pour retard commencent à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution est expiré. Ces pénalités sont appliquées par chaque établissement bénéficiaire."
74	10/09/2026	Pénalités : En particulier que la pénalité pour faute d'assurance inclut une mise en demeure préalable et qu'en cas d'assurance valide mais d'oubli de transmission documentaire, la pénalité n'est pas applicable dans les mêmes conditions que l'absence effective de couverture d'assurance ?	23/09/2026	Le CCAP est ajusté comme suit : "En cas de non-respect de l'article 6.6 du présent CCAP (en cas de retard de communication des assurances), une pénalité de 500 euros par jour de retard sera appliquée, de plein droit et avec mise en demeure préalable , sans exonération et sans plafond. Cette pénalité est appliquée par UniHA." Voir CCAP ajusté M_3011_CCAP V3
75	10/09/2026	Doit-on renseigner le questionnaire SSI uniquement pour les solutions proposées en options obligatoires ou doit-on également le compléter pour les éléments en options facultatives ?	23/09/2026	Le questionnaire SSI doit être répondu pour la/les configurations de base.
76	14/09/2026	Merci pour votre réponse à la question 39. Cependant dans l'annexe0_Allotissement_v2, les travaux apparaissent comme obligatoires. Pouvez-vous svp confirmer votre réponse ?	23/09/2026	Le GCS UniHA confirme que les travaux sont facultatifs dans les lots 21 et 22. Voir annexe corrigée : Annexe 0_Allotissement_v3.
77	14/09/2026	Je ne retrouve pas le QT v2 du lot 12 mentionné en question/réponse 42.	23/09/2026	La version 2 du QT du lot 12 a été publiée le 14/09/26.
78	15/09/2026	Dans le BPU du lot 22, onglet ABONNEMENT, le tarif dans chaque colonne correspond à quoi ? •Au tarif annuel applicable pour la durée d'engagement considérée, permettant de faire apparaître une éventuelle dégressivité selon la durée d'engagement ? •Au montant total cumulé de l'abonnement sur la durée considérée ?	23/09/2026	Au montant total cumulé de l'abonnement sur la durée considérée. À des fins de clarté, préciser dans la colonne de droite le contenu du prix renseigné.
79	16/09/2026	Dans les BPU Lot 21 et 22, il est noté en option obligatoire, la fourniture d'une « interface utilisateur de pilotage >12" » et d'une « interface utilisateur de pilotage > 24" ». Est-il acceptable de fournir, uniquement, une interface entre 12 et 24 ?	23/09/2026	Comme spécifié à l'annexe A du CCTP : "NB : quand une caractéristique chiffrée est spécifiée (ex : taille écran, diamètre optique), le candidat proposera l'équipement qui s'approche le plus de cette caractéristique".
80	16/09/2026	Dans le BPU, dans l'onglet "Remise", il est demandé une remise en cas "d'acquisition simultanée de 5 produits". Le terme "produits" désigne bien l'achat de 5 colonnes et non pas de 5 références (équipements ou consommables) ?	23/09/2026	Il s'agit bien de l'acquisition simultanée de références d'équipements (endoscope, insufflateur, ...) pour la remise.

81	18/09/2026	Concernant les lots 27-41, est-il possible de proposer des équipements dont la commercialisation va s'arrêter en cours de marché en précisant la date d'arrêt de commercialisation ? Cela aura-t-il des conséquences ou obligations financières pour le fournisseur ? La nouvelle génération d'équipement sera proposée en parallèle à un prix possiblement différent de l'ancienne génération. Cela permettra aux bénéficiaires de pouvoir encore acquérir sur le marché UniHA des équipements captifs d'ancienne génération sans devoir renouveler intégralement leur parc en nouvelle génération ou de passer par un autre marché.	23/09/2026	Oui, il est possible de proposer des équipements dont la commercialisation va s'arrêter en cours de marché, en le spécifiant dans la colonne Observations/Notes, et en le renseignant dans la question pertinente du Questionnaire Développement Durable.
82	17/09/2026	Dans l'onglet chantier (lot 3) , doit-on valoriser l'équipement de la plateforme d'arthro (shaver...) en achat ou MAD ?	23/09/2026	La solution doit être chiffrée en achat.
83	10/09/2026	Dans le fichier M_3011_DCE-CCTP-AFIB-Questionnaire Evaluation SSI, faut il fournir tous les documents listés dans l'onglet Liste documents ? Nos systèmes n'étant pas obligatoirement relié au réseau, faut il répondre à toutes les questions ?	23/09/2026	Les documents mentionnés dans l'onglet Liste-Document du questionnaire SSI sont les documents dont la fourniture par les candidats est vivement recommandée. Toutefois, ces documents ne sont pas pris en compte dans le cadre de la notation, seules les réponses aux questions des candidats sont analysées. S'agissant de la deuxième question, le candidat doit répondre à toutes les questions via la liste déroulante proposée. La réponse aux questions de l'onglet Page de garde (lignes 25 à 32) permet une adaptation automatique des questions de l'onglet Questionnaire.
84	11/09/2026	Dans le BPU du lot 22 - onglet remise - Est-il possible d'ajouter des lignes au tableau afin de proposer d'autres modalités de remise, notamment pour des acquisitions simultanées de plusieurs salles au sein d'un même établissement ?	23/09/2026	Les remises pour des acquisitions simultanées de plusieurs salles sont déjà prévues au BPU, onglet Remises.
85	14/09/2026	Sur le BPU Lot 10 onglet MAD pouvons-nous ajouter des tranches en nombre de procédures annuelles par équipement pour la MAD ?	23/09/2026	Oui, vous pouvez proposer des tranches tarifaires en nombre de procédures annuelles par équipement allant au-delà des tranches déjà renseignées au BPU.
86	16/09/2026	Les Mise A Disposition étant conditionnées à une quantité minimum de consommables est-il obligatoire de proposer un tarif pour les procédures de 0 à 50 procédures/an ou peut-on proposer la MAD qu'à partir de 50 procédures ?	23/09/2026	Pour tous les lots avec MàD : Le seuil minimal de MàD est celui indiqué dans l'offre du Titulaire : le candidat est donc invité à fixer ce seuil dans sa réponse au BPU : il remplira la colonne M pour les prix des consommables lorsque l'équipement est acheté, et, dans les colonnes Q à V, les lignes pour lesquels ce seuil minimal de mise à disposition est atteint ou dépassé. Par exemple, si ce seuil minimal est de 51, le candidat remplira les lignes à partir de la ligne 37, tout en renseignant les prix des consommables en achat pour les tranches où la mise à disposition n'est pas proposée par le candidat.
87	18/09/2026	Concernant les lots où il y a de la MAD, peut-on laisser les lignes de consommables vides lorsque par exemple la MAD n'est pas possible sur la plage de 0 à 50 quantités ?	23/09/2026	voir réponse à la question n°86.
88	18/09/2026	Lots 1 2 3 : Est que ce toutes les durées de MAD sont obligatoires? De même pour les tranches de procédures annuelles? pouvons nous modifier les tranches de procédures annuelles?	23/09/2026	Concernant la première question : la mise à disposition est uniquement demandée pour les lots 1-3-4 et 10 et celle-ci doit être d'une durée de 2 à 5 ans conformément à l'annexe 0 du CCAP et à l'annexe A du CCTP. Concernant la deuxième question : voir réponse à la question n°86. concernant la troisième question : voir réponse à la question n°85.
89	18/09/2026	Lot 1 : comment indiquer le nombre de plateforme mis à disposition en fonction des tranches de procédures annuelles de MAD proposées (nombre d'acte)?	30/09/2026	Le candidat peut ajouter des lignes supplémentaires dans l'onglet « Mise à disposition » afin de préciser les modalités proposées pour chaque tranche de procédures annuelles, notamment le nombre de plateformes mises à disposition.
90	18/09/2026	Nous rencontrons une problématique concernant les consommables. En effet, certains de nos consommables ne sont pas captifs et des consommables génériques moins chères, que nous ne commercialisons pas, peuvent être commandées à la place par le bénéficiaire. Comment devons-nous renseigner cette partie dans le chantier-type ?	02/10/2026	Dans l'onglet « MAD- consommables », le candidat mentionnera dans la colonne Y le caractère captif ou non des consommables et dans l'onglet « chantiers-types » il indiquera dans la colonne « commentaires » les lignes pour lesquelles des consommables génériques à meilleur prix existent.

91	22/09/2026	Nous répondons en groupement pour certains lots, et en candidat individuel pour d'autres. Devons nous compléter les 2 fichiers "M_3011_RC Annexe 2 - dossier de candidature UniHA" ou seulement celui en groupement?	30/09/2026	Dans le cas où un soumissionnaire répond en groupement pour certains lots, et seul sur d'autres lots, il convient de compléter deux dossiers de candidature distincts.
92	22/09/2026	L'article 12.1 du CCAP (location) vise "l'hypothèse où la location est proposée par un établissement financier" tandis que l'article 13.1 du CCAP (LOA) vise "l'hypothèse où le titulaire est associé à un établissement financier". Cette différence de rédaction conduit à s'interroger sur le champ d'application de ces dispositions (surtout s'agissant de l'article 12.1). Concrètement, l'article 12.1, encadrant la possibilité de refuser des bons de commande, est-il applicable si l'établissement financier est membre d'un groupement d'opérateurs économiques titulaire de l'accord-cadre ?	30/09/2026	Oui, l'article 12.1 est applicable en cas de groupement d'opérateurs économiques.
93	22/09/2026	Dans l'onglet "achat" du BPU des lots 1/2 ou 3, est-il possible d'ajouter des colonnes ?	30/09/2026	Il n'est pas possible d'ajouter de colonnes dans l'onglet "Achat" du BPU. Des lignes peuvent être ajoutées sous réserve que cela soit nécessaire à la construction et à la compréhension de l'offre. Toute précision ou information complémentaire peut être renseignée dans la colonne G "Observations / Notes".
94	23/09/2026	Question relative à l'article 15.2 du CCAP – Emballage et transport (page 36) L'article 15.2 du CCAP précise que « les fournitures sont livrées franco de port et d'emballage ». Or, s'agissant des lots 21 et 22, chaque établissement bénéficiaire dispose d'une configuration qui lui est propre. Les modalités de livraison (poids, volume, distance) varient donc significativement d'un établissement à l'autre, ce qui a une incidence directe sur le coût réel du transport supporté par le titulaire. Dans ces conditions, pouvez-vous confirmer que les frais de transport doivent constituer un poste chiffré à part entière dans le cadre de la réponse, avec un montant variable selon la configuration de chaque établissement, plutôt qu'un tarif unique et forfaitaire intégré au prix des fournitures ?	02/10/2026	Nous confirmons l'article 15.2 du CCAP, à savoir, que les fournitures sont livrées franco de port et d'emballage pour ce qui est de la France Métropolitaine. Pour les DROM-COM, les fournitures sont livrées, emballage compris, selon l'Incoterm FCA (Franco Transporteur), au transitaire désigné.
95	24/09/2026	Pourriez vous nous communiquer l'annexe : M_3011_CCAP_annexe 0_lots montants délais ? (Cf CCAP V2 15.4 LE DELAI DE LIVRAISON)	30/09/2026	La présente annexe a été publiée avec le DCE.
96	25/09/2026	Concernant le BPU du lot 24, dans les onglets « Gestion parc G1 et G2 », on retrouve aux colonnes E à H pour la location 5 ans une subdivision en 2 parties pour les loyers trimestriels : Partie C (part équipement) et Partie D (part maintenance) ; cependant cette disposition n'est pas reprise pour les locations 6 et 7 ans. Ne devrions-nous pas avoir également cette subdivision avec d'un côté la part équipement et de l'autre la part maintenance pour chaque location (6 et 7 ans) ?	30/09/2026	En effet, la subdivision du loyer HT et TTC a été omise pour les durées de 6 ans et 7 ans. Voir nouvelle version de BPU lot 24 V3.
97	25/09/2026	Dans le BPU lot 20 v5, nous ne retrouvons pas dans l'onglet « Achat G1 » les lignes 19 à 22 présentes dans l'onglet « Achat G2 », celles pour videobronchoscope diagnostique, videobronchoscope thérapeutique, avec canal opérateur, videobronchoscope pédiatrique ?	30/09/2026	En effet, celles-ci ont été omise. Voir nouvelle version de BPU lot 20 v6.
Le GCS UniHA confirme que la date limite de remise des offres est fixée au 12/10/2026 à 12h00.				

Note : Les questions/réponses ayant déjà fait l'objet d'une publication apparaissent dans une cellule grisée